



Fondée en 1895, l'Association Actuarielle Internationale (AAI) est une association mondiale d'associations actuarielles professionnelles et d'actuaire individuels.

L'AAI existe pour favoriser l'épanouissement d'une profession mondiale composée d'actuaire reconnus comme possédant les compétences techniques et la fiabilité nécessaires pour servir l'intérêt public.

Voici ses objectifs :

- ◆ *promouvoir le rôle et améliorer la réputation de la profession*
- ◆ *se donner des normes élevées de professionnalisme afin de servir au mieux l'intérêt public*
- ◆ *faire progresser la connaissance de la science actuarielle*
- ◆ *encourager le perfectionnement professionnel personnel des actuaire*
- ◆ *favoriser l'estime et le respect mutuel entre les actuaire*
- ◆ *fournir une tribune de discussion aux associations actuarielles et aux actuaire*
- ◆ *représenter la profession auprès d'organismes internationaux*

Au 1^{er} juin 2003, l'AAI comptait 50 associations membres titulaires et 24 associations membres associés dans près de 70 pays, regroupant plus de 35,000 actuaire qualifiés de leur association travaillant dans près de 90 pays. Peut aussi adhérer individuellement à l'AAI tout autre actuaire qui n'est pas membre de par son adhésion à une association membre titulaire.

Selon la Classification internationale type des professions, un actuaire « ...applique ses connaissances des mathématiques, des statistiques et des questions financières à l'établissement et à la gestion de régimes de pensions et de systèmes d'assurance-vie, d'assurance-santé, d'assurance-sociale et d'assurance-accidents ».

Cette définition, qui remonte à 1968, laisse dans l'ombre le rôle des actuaire en finance et dans plusieurs autres domaines où les actuaire apportent une contribution significative au-delà des secteurs traditionnels de pension et d'assurance, vie, santé ou invalidité. Elle démontre la difficulté de fixer une définition pour une profession en pleine évolution dans un monde de plus en plus complexe.

Certains voient dans l'actuaire *celui qui donne un sens financier au futur*, ou le définissent comme *le professionnel qui gère les conséquences financières de l'incertain*. L'actuaire utilise des techniques mathématiques et statistiques pour résoudre les problèmes liés à l'évaluation et à la gestion des risques, surtout en ce qui concerne les instruments financiers et la gestion d'institutions financières comme des sociétés d'assurance, des régimes de retraite ou autres prestations, des fonds providents ou des programmes de sécurité sociale. Les actuaire peuvent être appelés à concevoir des produits; déterminer leur coût; en évaluer l'adéquation ou l'équité; calculer les provisions; fournir des recommandations quant à la stratégie de financement, la solvabilité et les placements; préparer des rapports financiers et procéder à des analyses financières dynamiques. La profession actuarielle sert l'intérêt public en offrant des avis professionnels et des analyses indépendantes d'options de politique publique alors que plusieurs actuaire occupent des fonctions de réglementation et de surveillance ou servent comme actuaire désigné d'une société d'assurance, d'un système de sécurité sociale ou d'un régime de retraite.

Vocation mondiale

Depuis sa création, l'AAI compte des membres partout dans le monde. Les relations qu'elle entretenait avec des collègues de divers pays ont parfois été rompues à la suite d'événements historiques ou politiques, par exemple avec les pays d'Europe centrale et de l'Est. Depuis 1990, on constate une renaissance générale de la profession actuarielle dans beaucoup de ces pays, la création de plus de vingt nouvelles associations nationales d'actuaire et l'établissement d'une foule de nouveaux centres de formation actuarielle.

Par sa vocation mondiale, l'AAI est au service des associations membres et de tous ceux qui tentent de créer de nouvelles associations, en leur offrant des programmes d'information et de formation. Les nouvelles associations d'actuaire peuvent se joindre en tant que membres titulaires si elles répondent aux critères d'admissibilité ou à titre de membres associés. L'appui aux associations membres, et en particulier aux nouveaux membres ou aux membres associés qui souhaitent être admis à titre de membres titulaires, est fourni par le Comité de consultation et d'aide de l'AAI. En 1991, l'AAI créait un Fonds International de Promotion et de Formation (FIPF) auquel contribuent volontairement les associations actuarielles, les sections de l'AAI, des cabinets d'actuaire et des actuaire individuels.

Le FIPF offre des bourses d'études à des étudiants en actuariat de pays en développement actuariel, des subventions pour favoriser la participation à d'importants événements actuariels internationaux et un soutien financier à diverses réunions conçues spécialement pour les dirigeants et les institutions d'enseignement de pays où la profession actuarielle est en gestation. Le FIPF a soutenu les réunions suivantes :

<i>Prague (République tchèque)</i>	<i>août 1994</i>
<i>Minsk (Biélorus)</i>	<i>août 1995</i>
<i>Singapour</i>	<i>novembre 1995</i>
<i>Riga (Lettonie)</i>	<i>septembre 1998</i>
<i>Accra (Ghana)</i>	<i>septembre 1999</i>
<i>Budapest (Hongrie)</i>	<i>septembre/octobre 2000</i>
<i>Kuala Lumpur (Malaisie)</i>	<i>janvier 2001</i>
<i>Vilnius (Lettonie)</i>	<i>août 2002</i>
<i>Buenos Aires (Argentine)</i>	<i>septembre 2002</i>
<i>Lagos (Nigeria)</i>	<i>février 2003</i>
<i>Casablanca (Maroc)</i>	<i>mars/avril 2003</i>
<i>Manille (Philippines)</i>	<i>octobre 2003</i>

L'AAI est un organisme sans but lucratif, apolitique et non gouvernemental. Elle figure sur la liste du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et sur la Liste spéciale du Bureau International du Travail (BIT).

L'AAI a conclu des arrangements réciproques avec des institutions internationales comme l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS), le Comité International des Normes Comptables (CINC) et l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance (AICA).

Développement de la profession actuarielle

Le mot « actuaire » provient du latin « actuarius », qui désignait une personne chargée de gérer les affaires du Sénat dans la Rome antique. Le terme a été appliqué pour la première fois en 1775 à un mathématicien d'une compagnie d'assurance de l'Equitable Life Assurance Society (à Londres, Royaume-Uni). Vers le milieu du XIXe siècle, on trouvait des actuaires dans l'assurance-vie, les sociétés mutualistes et les régimes de retraite. Avec le temps, les actuaires ont joué un rôle plus important dans les assurances générales (incendie, accidents et risques divers), les placements, les soins de santé, la sécurité sociale, l'ingénierie financière ainsi que dans les applications relatives aux banques, et autres institutions financières.

La première association professionnelle d'actuaires a été créée à Londres en 1848 et au tournant du siècle il existait déjà 10 associations. Les vingt premières (nombre d'entre elles ont changé de nom depuis) sont :

	<i>Date de création</i>
<i>Institute of Actuaries</i>	<i>1848</i>
<i>Faculty of Actuaries in Scotland</i>	<i>1856</i>
<i>The Association of Mathematical Advisers in Dutch Life Insurance Companies</i>	<i>1888</i>
<i>Actuarial Society of America</i>	<i>1889</i>
<i>Institut des Actuaire Français</i>	<i>1890</i>
<i>Association Royale des Actuaire Belges</i>	<i>1895</i>
<i>Italian Association for the Growth of the Actuarial Sciences</i>	<i>1897</i>
<i>Actuarial Society of New South Wales (Australie)</i>	<i>1897</i>
<i>Institute of Actuaries of Japan</i>	<i>1899</i>
<i>Russian Society for the Scientific Study of Insurance</i>	<i>1900 c</i>
<i>Danish Society of Actuaries</i>	<i>1901</i>
<i>German Society for Insurance Mathematics</i>	<i>1903</i>
<i>Insurance Science Association (Autriche/Hongrie)</i>	<i>1904</i>
<i>Swedish Society of Actuaries</i>	<i>1904</i>
<i>Norwegian Actuarial Society</i>	<i>1904</i>
<i>Association Suisse des Actuaire</i>	<i>1905</i>
<i>Club des Actuaire du Canada</i>	<i>1907</i>
<i>Casualty Actuarial Society</i>	<i>1914</i>
<i>Society of Czech Insurance Technicians</i>	<i>1919</i>
<i>Polish Actuarial Institute</i>	<i>1921</i>

Beaucoup d'associations actuarielles ont été créées au cours des 10 dernières années, notamment en Hongrie (1991), à Chypre (1993), en Slovaquie (1995), au Ghana (1996), au Zimbabwe (1997), en Égypte (1999), en Chine (2001). D'autres ont repris vie après une période d'inactivité (p. ex., en Pologne en 1991, en République tchèque en 1992 et en Russie en 1994). On peut trouver sur le site Web de l'AAI une liste complète des associations membres, leur date de création et des détails sur leur association antérieure.

Les associations actuarielles qui sont membres titulaires de l'AAI doivent disposer d'un code de déontologie qui répond à certaines exigences, d'un processus officiel de discipline et d'un processus d'adoption de normes de pratique. Elles doivent aussi veiller à ce que leur processus d'agrément des actuaires qualifiés se conforme aux lignes directrices du programme-cadre de l'AAI d'ici 2005.

Il existe des regroupements régionaux d'associations actuarielles tel le Groupe Consultatif Actuariel Européen, créé en 1978 pour représenter l'opinion des actuaires devant la Commission européenne, le Parlement européen et autres institutions d'Europe.



Vingt et une associations actuarielles provenant des 15 États-membres de l'UE sont membres titulaires du Groupe et d'autres associations d'Europe en sont membres associés ou membres observateurs. La plupart des membres titulaires du Groupe sont membres titulaires de l'AAI.

Depuis plusieurs années, des associations actuarielles d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est collaborent à l'organisation des conférences biennales pour les actuaires de l'Asie de l'Est (CAAE). Le Conseil de l'AAI s'est réuni à Hong Kong en octobre 2001 à l'occasion de l'une de ces conférences et le FIPF organise une rencontre de concert avec le 12^e CAAE à Manille en octobre 2003.

Les neuf associations actuarielles du Canada, du Mexique et des États-Unis sont représentées au Conseil des présidents, qui se réunit trois fois l'an, et tentent d'obtenir une reconnaissance officielle aux termes de l'ALÉNA (Accord de libre-échange nord-américain).

Activités pour les membres individuels

Depuis la création de l'AAI, les membres individuels ont eu l'occasion de se rencontrer lors de congrès internationaux, de recevoir des communications scientifiques, de discuter de sujets d'ordre scientifique ou professionnel et de créer des liens avec des collègues d'autres pays.

Voici la liste des congrès internationaux d'actuaires qui ont eu lieu (ou qui ont été prévus) :

- 1895 *Bruxelles (Belgique)*
- 1898 *Londres (Royaume-Uni)*
- 1900 *Paris (France)*
- 1903 *New York (États-Unis)*
- 1906 *Berlin (Allemagne)*
- 1909 *Vienne (Autriche)*
- 1912 *Amsterdam (Pays-Bas)*
- 1915 *Saint-Pétersbourg (Russie) (organisé mais non tenu)*
- 1927 *Londres (Royaume-Uni)*
- 1930 *Stockholm (Suède)*
- 1934 *Rome (Italie)*
- 1937 *Paris (France)*
- 1940 *Lucerne (Suisse) (organisé mais non tenu) **
- 1951 *Scheveningen (Pays-Bas)*
- 1954 *Madrid (Espagne)*
- 1957 *New York et Toronto (États-Unis et Canada)*
- 1960 *Bruxelles (Belgique)*
- 1964 *Londres et Édimbourg (Royaume-Uni)*
- 1968 *Munich (Allemagne)*
- 1972 *Oslo (Norvège)*
- 1976 *Tokyo (Japon)*
- 1980 *Zurich et Lausanne (Suisse)*
- 1984 *Sydney (Australie)*
- 1988 *Helsinki (Finlande)*

- 1992 *Montréal (Canada)*
- 1995 *Bruxelles (Belgique)*
- 1998 *Birmingham (Royaume-Uni)*
- 2002 *Cancun (Mexique)*
- 2006 *Paris (France)*
- 2010 *Cape Town (Afrique du Sud)*
- 2014 *Washington (États-Unis)*

**On a publié des Actes qui présentent les communications préparées en vue de ce Congrès.*

Pour promouvoir la recherche actuarielle et le perfectionnement dans certains domaines de pratique, l'AAI a fondé des sections spécialisées auxquelles peuvent adhérer tous les membres individuels.

La section ASTIN (Actuarial Studies in Non-Life Insurance) a été créée en 1957 pour promouvoir la recherche dans tous les aspects actuariels de l'assurance générale (incendie, accidents et risques divers) et de la réassurance.

La section AFIR (Actuarial Approach for Financial Risks) a été créée en 1988 en vue de favoriser la recherche actuarielle dans le secteur financier des sociétés d'assurance et des caisses de retraite.

L'AIAC (Association Internationale des Actuaires Conseils) a été créée en 1968, indépendamment de l'AAI, afin de favoriser des échanges internationaux d'opinions entre des actuaires conseils. Elle a été admise à titre de section de l'AAI en 1999.

La SSAAI (Section santé de l'Association Actuarielle Internationale) a été créée en mai 2003 pour fournir une perspective internationale sur la pratique en matière actuarielle de santé, l'assurance maladie publique et privée, et les sujets de politique sur la santé.

Une section sur les pensions, la sécurité sociale et les avantages sociaux est en voie de préparation et l'on examine le besoin d'une section sur la vie.

ASTIN, AFIR, SSAAI et AIAC organisent régulièrement des colloques auxquels sont présentées des communications sur des travaux théoriques ou pratiques. On peut trouver sur le site Web de l'AAI une liste complète des colloques passés et prévus.

En 1995, à l'occasion du centenaire de l'AAI, une nouvelle section a été créée, à savoir le Forum International des Associations Actuarielles (FIAA).



Cette association d'associations actuarielles professionnelles a fourni à l'AAI l'élan nécessaire pour axer dorénavant ses priorités sur le professionnalisme, la pratique actuarielle, la formation et le perfectionnement professionnel continu, de même que sur les relations avec les administrations publiques et les organismes internationaux. Avec la restructuration de l'AAI en juin 1998, il a été possible d'intégrer directement ces aspects professionnels aux responsabilités du Conseil de l'AAI où siège maintenant un délégué de chaque organisation membre.

Depuis presque les débuts de l'AAI, son organe de direction, le Conseil, a tenu ses réunions à Bruxelles. La globalisation de la profession est maintenant reflétée dans la diversité géographique de l'emplacement des réunions du Conseil et des règlements qui prescrivent la diversité géographique, linguistique et culturelle au sein des comités et de la direction. Les réunions du Conseil de l'AAI, et celles de l'ancien Comité du FIAA, depuis le centenaire de 1995, ont eu lieu ou sont prévues aux dates suivantes :

<i>septembre 1995</i>	<i>Bruxelles (Belgique)</i>
<i>mars 1996</i>	<i>Washington (D.C.) (États-Unis)</i>
<i>septembre 1996</i>	<i>Bruxelles (Belgique)</i>
<i>avril 1997</i>	<i>Zeist (Pays-Bas)</i>
<i>août 1997</i>	<i>Gold Coast (Australie)</i>
<i>septembre 1997</i>	<i>Bruxelles (Belgique)</i>
<i>janvier 1998</i>	<i>Paphos (Chypre)</i>
<i>juin 1998</i>	<i>Coventry (Royaume-Uni)</i>
<i>juin 1998</i>	<i>Birmingham (Royaume-Uni)</i>
<i>novembre 1998</i>	<i>Cape Town (Afrique du Sud)</i>
<i>avril 1999</i>	<i>Madrid (Espagne)</i>
<i>août 1999</i>	<i>Tokyo (Japon)</i>
<i>décembre 1999</i>	<i>Paris (France)</i>
<i>mai 2000</i>	<i>Jérusalem (Israël)</i>
<i>novembre 2000</i>	<i>Ottawa (Canada)</i>
<i>avril 2001</i>	<i>Estoril (Portugal)</i>
<i>octobre 2001</i>	<i>Hong Kong</i>
<i>mars 2002</i>	<i>Cancun (Mexique)</i>
<i>octobre 2002</i>	<i>Barcelone (Espagne)</i>
<i>mai 2003</i>	<i>Sydney (Australie)</i>
<i>novembre 2003</i>	<i>Berlin (Allemagne)</i>
<i>juin 2004</i>	<i>Stockholm (Suède)</i>
<i>novembre 2004</i>	<i>Washington (É-U)</i>
<i>juin 2005</i>	<i>Rome (Italie)</i>
<i>novembre 2005</i>	<i>Rio de Janeiro (Brésil)</i>
<i>mai 2006</i>	<i>Paris (France)</i>

Communications

Avec la mondialisation croissante de la profession actuarielle, la communication doit de plus en plus reposer sur des moyens électroniques.

On peut trouver sur le site Web de l'AAI de plus amples renseignements, en anglais, en français, en espagnol ou en allemand, sur l'association, ses réunions et les activités de ses comités.

www.actuaires.org

On y trouve aussi des hyperliens au site Web des associations membres et d'autres sites d'intérêt pour un actuare. Le site Web des membres de l'AAI offre un outil personnalisé d'indexation qui rend accessible électroniquement une bibliothèque actuarielle mondiale virtuelle plus un outil personnalisé de traduction automatique pour rendre les résultats de la recherche disponibles en huit langues ou pour faciliter les communications entre actuaires.

L'AAI publie biannuellement sur son site Web un Bulletin de nouvelles sur l'AAI et sur les organisations membres de même que des renseignements techniques, législatifs ou statistiques qui touchent la science actuarielle, la pratique de l'actuariat et la profession actuarielle, et un communiqué trimestriel qui fournit des rapports et des informations opportunes sur les activités courantes de l'AAI.

Les sections ASTIN et AFIR publient aussi conjointement le « Bulletin ASTIN », et la SSAAI publie un Journal en direct, deux journaux de haute qualité avec revue par les pairs, qui comprennent des articles et des contributions d'ateliers scientifiques couvrant les secteurs d'activités respectifs de ces sections, ainsi que des détails de leurs activités.

**Pour plus de renseignements,
prière de communiquer avec le Secrétariat :**

**Association Actuarielle Internationale
150, rue Metcalfe Bureau 800
Ottawa, Ontario K2P 1P1 Canada**

 **+1-613 236 8196**

 **+1-613 236 1386**

 **secretariat@actuaires.org**

